

LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION DES STRUCTURES SANITAIRES ET SOCIALES

La licence professionnelle « Management des Organisations » forme des gestionnaires de projets capables de s'insérer dans des structures sanitaires ou sociales, publiques ou privées. Ces professionnels doivent être polyvalents et connaître aussi bien l'organisation des ressources humaines que le contrôle de gestion ou de la qualité. Ils sont au cœur des questions concernant l'éthique dans le domaine de la santé.

DIPLOME VISE

Type de diplôme : Licence Professionnelle
Niveau de diplôme : 6
Fiche RNCP n° : 30070 - <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/30070>

PUBLIC VISE - PREREQUIS – ADMISSIBILITE - ADMISSION

Public : Salariés en CDI / CDD, intérimaires, demandeurs d'emploi, adultes en reprise d'études.
Prérequis : Bac + 2 ou 120 ECTS (L2 Santé, Sciences Humaines et Sociales, Économie, Gestion, Droit, STAPS... ; DUT GEA, Carrières Sociales, Gestion logistique et transport, Génie biologique option diététique, Qualité logistique industrielle et organisation... ; BTS Comptabilité et gestion des organisations, Sanitaire et social, Diététique, Hôtellerie, Assistant de gestion, SP3S ; Diplômes d'analyses médicales, d'infirmier...)
Justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle, dont la spécialité est liée aux métiers de la gestion.
Admissibilité : Etude du dossier de candidature
Admission : Entretien de sélection

VAP 85 : en l'absence du diplôme requis, l'accès à cette formation est aussi possible par la validation des études, des expériences professionnelles ou acquies personnels. Dossier à télécharger sous ce lien, rubrique « La VAP 85 à l'IUT de Paris, quelle procédure ? » : <https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/> à compléter et à transmettre accompagné des pièces justificatives via l'application de candidature en ligne E-candidat.

OBJECTIFS

➤ Apporter aux stagiaires des compétences managériales et techniques appliquées au secteur de la santé.

COMPETENCES VISEES

- Connaître les problématiques du secteur de la santé
- Conduire des projets dans un cadre professionnel
- Être sensibilisé aux techniques de la tarification à l'activité
- Maîtriser les techniques de contrôle de gestion
- Élaborer et suivre les tableaux de bord pour mesurer la performance de l'établissement
- Animer et encadrer une équipe de professionnels de spécialités différentes
- Être sensibilisé aux aspects de gestion des ressources humaines et aux techniques de gestion de la communication

CONTENU DE LA FORMATION

Plaquette et calendrier de la formation :
<https://iutparis-seine.u-paris.fr/gestion-et-audit/licence-professionnelle-gestion-des-structures-sanitaires-et-sociales/>

Programme :

U.E. 1 : MANAGEMENT DE LA QUALITE & SANTE PUBLIQUE

- Analyse socioéconomique du secteur de la santé
- Éthique et droit de la santé
- Droit des sociétés et droit des structures hospitalières
- Management
- Qualité et gestion des risques
- Connaissance de la médecine

U.E. 2 : CONTROLE ET MANAGEMENT DES ETABLISSEMENTS DE SOINS

- Contrôle de gestion et outil de gestion
- Gestion budgétaire
- Gestion financière
- Système d'information médicale (PMSI)
- Système d'information comptable santé
- Gestion des ressources humaines
- Droit social

U.E. 3 : COMMUNICATION ET DEMARCHE PROJET

- Management de projet
- Communication orale
- Politique de communication hospitalière
- Anglais professionnel
- Psychosociologie des comportements individuels et de groupes
- Outils de gestion informatiques

U.E. 4 : PROJET – MEMOIRE TUTURE

U.E. 5 : STAGE

ÉQUIPE, METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Responsable du cycle : Corinne DAUGAN, Professeur Certifié - Marion PEYRET, Professeur Agrégé

Équipe pédagogique : enseignants chercheurs, enseignants, et professionnels issus des secteurs de la santé du domaine privé ou public.

Méthodes : cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences.

Le stagiaire se voit confier la réalisation d'une mission par l'établissement. Elle donne lieu à la rédaction d'un rapport et à une soutenance orale à l'issue de la formation.

La pédagogie fait une large place à l'initiative du stagiaire et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

L'assiduité que ce soit en cours ou en stage, est obligatoire ; elle fait l'objet de listes d'émargements par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues, supports de cours.

Les stagiaires bénéficient d'un environnement numérique de travail leur permettant de recevoir et consulter des cours, consignes, informations pédagogiques et administratives ainsi que de déposer des documents et partager leur expérience.

ÉVALUATION DE LA FORMATION – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (*)

Article 4 - Organisation du contrôle des connaissances et dispositions particulières (*) : La scolarité en licence professionnelle se déroule suivant les modalités de contrôle continu et de la session unique. Les notes du contrôle continu sont prises en compte sans autre pondération que les coefficients affectés aux UE et aux ECUE définis à l'article 2. [...] L'assiduité est obligatoire [...].

Article 5 - Validation des études (*) : [...] La licence professionnelle est délivrée par le Président de l'université sur proposition du jury d'après l'ensemble des notes et appréciations obtenues au cours de l'année. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont à la fois obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de présence définies à l'article.

(*) *extrait des Modalités de Contrôle des Connaissances. Les MCC sont votées annuellement par le Conseil d'Administration de l'IUT de Paris – Rives de Seine et par les instances de l'Université. Elles sont remises au stagiaire dès l'entrée en formation. Seules les MCC votées au titre de l'année universitaire pour laquelle le stagiaire FC est inscrit en formation font foi.*

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Attaché(e)s de direction (clinique ou ESPIC) ⁽¹⁾
- Responsables adjoints de direction d'EHPAD ⁽²⁾
- Gestionnaires de clinique
- Assistant(e)s contrôle de gestion
- Assistant(e)s qualité et gestion des risques
- Gestionnaires de centres de soin
- Adjoint(e)s ou à terme Responsables administratifs de pôle (hôpital public)
- Cadres administratifs de santé
- Gestionnaires de centres gériatriques

⁽¹⁾ Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif

⁽²⁾ Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes

VALIDATION DES ACQUIS

Validation des Acquis de l'Expérience : cela permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Une année d'expérience minimum en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire. Ainsi, la VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

<https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/la-vae/>

Validation des Acquis Professionnels (VAP 85) : cela permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

<https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/>

MODALITES DE CANDIDATURE

Session de candidature : 15/02/2022 au 03/06/2022
Candidature en ligne : <https://ecandidat.app.u-paris.fr/sh1/>

ORGANISATION DE LA FORMATION

Déroulement de la formation : à temps plein et en continu
Dates de la formation : 05/09/2022 au 20/06/2023
Enseignement théorique : 17 semaines soit 550 heures
Stage obligatoire : 14 semaines soit 462 heures (35 h hebdomadaires)
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 00 (sous réserve de modification)
Nombre de stagiaires par groupe : en moyenne 25 personnes (groupe mixte formation apprentissage et formation continue).

Les formations sont délivrées en présentiel. Toutefois l'IUT de Paris – Rives de Seine pourra être amené à assurer ses activités pédagogiques en mode distanciel si la situation sanitaire l'exige et conformément aux directives ministérielles.

COUT ET DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Coût du cycle d'enseignement théorique : 6 600,00 € nets
(tarif sous réserve d'approbation par les instances de l'Université - établissement public non assujetti à la TVA).
Droits d'inscription universitaire : obligatoires ; ils sont fixés chaque année par arrêté du MESRI.
CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Salariés : la prise en charge du coût de la formation peut être assurée dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO...

Demands d'emploi : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou obtenir une Autorisation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF). Les démarches doivent être faites auprès du conseiller Pôle Emploi.

CPF : nous consulter.

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

DEPARTEMENT GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS
☎ 01 76 53 49 17
✉ secretariat-gea@iut.parisdescartes.fr

MONTAGE DU DOSSIER DE FINANCEMENT, DEVIS, CALENDRIER

SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE (SFCA)
☎ 01 76 53 49 75
✉ bernadette.amiaud@u-paris.fr

LIEU DE LA FORMATION

IUT de Paris – Rives de Seine
143, avenue de Versailles - 75016 PARIS
☎ 01 76 53 47 00
<https://iutparis-seine.u-paris.fr/>

ACCES A L'IUT

📍 Exelmans, Mirabeau, Église d'Auteuil, Chardon Lagache
🚌 22, 62, 72, PC1
📍 Pont du Garigliano
📍 Pont du Garigliano